

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
29

Nombre de votants :  
29

Date de convocation :  
23 juin 2017

Date d'affichage :  
6 juillet 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 29 juin le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 23 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

MM. BOISSET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes LAFOND (jusqu'à la question n° 26), LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, PRADEAU, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

**ABSENTS :**

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY*

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Thierry ROUX*

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à José DUBREUIL*

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale  
*absente*

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale  
*absente*

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal  
*absent*

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL*

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR à partir de la question n° 27*

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Pierre CERLES*

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Emilie LARRIEU*

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Agnès MOLLON*

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal  
*absent*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Catherine VILLER**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUIN 2017**

**QUESTION N° 14**

**OBJET : Déploiement de la fibre optique : convention avec Orange pour l'équipement des bâtiments communaux**

**RAPPORTEUR : Vincent PERGET**

**Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 13 juin 2017**

Dans le cadre du déploiement du réseau très haut débit en fibre optique, Orange doit procéder, pour le raccordement des bâtiments communaux, à l'installation d'équipements techniques (boitiers).

Afin de permettre la mise en place de ces boitiers sensés accueillir la ligne de fibre optique, une convention d'installation, de gestion et d'entretien des lignes de communications très haut débit en fibre optique doit être signée entre Orange et la Commune de Riom pour chaque bâtiment communal concerné.

Cette convention d'une durée de 25 ans, proposée par Orange sur son modèle national, ne donne lieu à aucune contrepartie financière. L'installation, l'entretien, le remplacement et la gestion des lignes se font aux frais de l'opérateur.

Il convient donc d'approuver la convention-type soumise par Orange, qui sera ensuite adaptée pour chaque bâtiment propriété de la Commune concerné par l'installation de la fibre optique (Mairie Annexe, Hôtel-de-Ville, Maison des Associations).

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **approuver le modèle de convention entre ORANGE et la Commune de RIOM pour l'installation de la fibre optique sur les bâtiments communaux,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec ORANGE pour chaque bâtiment communal concerné par le déploiement de la fibre optique.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 29 juin 2017**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**